

Initiatives ministérielles

Lorsque les Canadiens jettent un regard sur le XXI^e siècle et sur la place qu'ils occupent dans l'économie mondiale au chapitre de la recherche et de l'innovation, ils ont l'impression qu'avec le projet de loi C-93 qu'il vient de déposer, le gouvernement veut les ramener aux années 70. Le projet de loi abolirait le Conseil de recherche en sciences humaines et transférerait son programme au Conseil des Arts du Canada.

En 1978, après bien des consultations et des études, le CRSH avait été détaché du Conseil des Arts du Canada. Ce transfert témoignait de l'apport grandissant de la recherche en sciences humaines à l'effort global du Canada dans les domaines scientifiques et lui conférait le profil et l'autonomie dont il avait besoin pour survivre et se développer.

Réunir à nouveau les sciences humaines aux arts 14 ans plus tard est insensé, surtout à un moment où le CRSH a déjà noué des liens de coopération avec d'autres conseils de recherches pour trouver des solutions interdisciplinaires à nos pressants besoins d'ordre médical, industriel, environnemental et en ressources humaines.

La recherche en sciences humaines est indispensable pour nous aider à comprendre les rapides changements sociaux et techniques liés à une société axée sur les services et l'information qui fait jour et à nous y adapter.

• (1430)

C'est ce que déclarait M. Claude Lajeunesse.

Le communiqué poursuivait en disant que les changements proposés ont été annoncés dans le budget fédéral de février sans consultation préalable, ni étude publique. Le gouvernement n'a pas justifié cette fusion autrement que par de vagues références à l'économie de coûts. Le ministre responsable du Conseil des Arts du Canada admet que les économies réalisées grâce à ce changement seront minimes.

Le projet de loi propose aussi de transférer le programme des relations internationales en matière d'éducation des Affaires extérieures au Conseil des Arts du Canada. «Nous craignons, dit le communiqué, qu'un tel transfert freine la participation des universités canadiennes aux réseaux d'échange internationaux. Le gouvernement fédéral devrait faciliter cette participation et non créer des obstacles si le Canada veut attirer dans ses universités des spécialistes de calibre mondial et participer à la recherche internationale.»

Je crois que ce communiqué montre à quel point les gens de ce milieu s'inquiètent. Premièrement, ils craignent de voir tous les efforts qu'ils ont faits depuis 14 ans se perdre dans ce mélange entre leur organisme, le Conseil des Arts du Canada et les communautés artistiques. À mon avis, cette crainte est justifiée.

Il est aussi évident que la communauté artistique s'inquiète des diverses compressions qui seront exercées et de la direction qui sera adoptée après la fusion entre le domaine artistique et les sciences humaines.

L'Association des universités et collèges du Canada signale aussi un certain nombre de craintes face à la fusion avec le Conseil des Arts du Canada. Ses inquiétudes sont valables et devraient être consignées. Cette association craint de voir disparaître l'intégrité des programmes de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines lorsque celui-ci sera intégré à des organismes à vocation principalement culturelle. Elle s'inquiète aussi du rôle qu'elle pourra jouer comme intervenant important dans l'effort global du Canada en matière de sciences et de technologie, et craint que cet effort ne diminue considérablement.

Ces gens croient que la fusion pourrait menacer les liens de collaboration de plus en plus étroits qui ont été établis avec les autres conseils accordant des subventions à la recherche. Cette inquiétude est elle aussi justifiée car, lorsque vous formez un réseau et que vous gagnez la confiance d'un certain nombre d'universités et d'organismes, si cette confiance s'étirole, votre survie est remise en question, de même que le lien entre votre travail actuel et vos projets d'avenir et votre apport à la recherche globale.

L'association craint aussi que la recherche en sciences humaines continue d'être financée sur les sommes attribuées aux travaux qui se font au Canada dans le domaine des sciences et voudrait que ces fonds servent exclusivement à appuyer la recherche. L'association fait évidemment valoir que le ministre responsable a annoncé que les fonds accordés au CRSH bénéficieraient d'une hausse annuelle de 4 p. 100 durant les quatre prochaines années, et ce, à compter du 12 avril 1992.

On craint également que d'autres organismes de recherches, notamment le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches médicales finissent aussi par perdre leur indépendance. Je crois que ces craintes sont fondées.

Je voudrais également citer d'autres extraits de lettres que nous avons reçues au sujet de cette proposition. Dans une lettre du Conseil international des études canadiennes adressée au premier ministre le 23 novembre, le président de l'organisme, M. Hans-Josef Niederehe écrit: «Nous craignons que, contrairement au but visé, le transfert ne se révèle coûteux et inefficace. La rentabilité du programme actuel, confirmée par tous ceux qui le connaissent bien, est attribuable au fait qu'il s'agit d'un instrument de politique étrangère canadienne et que ce programme jouit de l'entière coopération d'universitaires à l'étranger qui, en fait, en assurent l'exécution. Le transfert de cette responsabilité au Conseil des Arts, qui